

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1760

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6

À l'alinéa 32, après le mot :

« stratégiques »,

insérer les mots :

« et sur les objectifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.